

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 11 avril 2019*

Conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 05 avril 2019

### D-2019-30

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le :
- et de l'affichage en Mairie le :

*Le onze avril deux mille dix neuf,  
A vingt heure trente*

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

**Madame Magali MIRTAIN - Maire de CASTELMAUROU**

**Etaient Présents :**

Magali MIRTAIN, Henri AMIGUES, Jean-Claude LOUPIAC, Nathalie CHACON, Michel MARTINEZ Pierre MORETTI, Françoise LOPEZ, Michèle MARTINI, Jean GARCIA, Claude MAUREL, Laurent EBERLE, Grégory MIRTAIN, Dominique BACLE, Sylviane COUZINET, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Loïc COUERE ;

**Absents :** Maryse LAHANA, Gabriel LASKAWIEC, Stéphane BOULADE

**Pouvoirs :**

Josette COTS à Jean- Claude LOUPIAC  
Danièle SUDRIE à Michel MARTINEZ  
Josette SANCHEZ à Jean GARCIA  
Nathalie GIRARD à Michèle MARTINI  
Denis FERMANEL à Laurent EBERLE  
Agnieszka DUROSIER à Henri AMIGUES  
Sophie LATRON RUIZ à Loïc COUERE

**Grégory MIRTAIN est élu secrétaire de séance.**



## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

*Rapporteur : Henri AMIGUES*

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07/03/2019, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget assainissement.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : 198 000.00 €
- En section d'investissement : 1 027 839.30 €

### Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2311-1, et L 2311-2 ? ET L2312-3 ET L2312-4.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2019 du budget assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	198 000.00	198 000.00
Investissement	1 027 839.30	1 027 839.30
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 839.30</b>	<b>1 225 839.30</b>

Article 2 : ADOPTE le budget primitif 2019 par chapitre selon le détail suivant :

### Section de fonctionnement

Recettes –Chapitres

70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	<b>150 000.00</b>
74-Subventions d'exploitations	<b>48 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>198 000.00</b>

Dépenses-Chapitres

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 16/04/2019



ID : 031-213101173-20190411-D\_2019\_30-DE

011-Charges à caractère général	
66- Charges financières	<b>51 400.00</b>
023-Virement à la section d'investissement	<b>106 600.00</b>
042-Opération d'ordre	<b>20 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>198 000.00</b>

**Section d'investissement**

Recettes –Chapitres

10-fctva	<b>29 000.00</b>
16-emprunts et dettes assimilés	<b>315 000.00</b>
021-Virement de la section de fonctionnement	<b>106 600.00</b>
040-Opération d'ordre	<b>20 000.00</b>
R001-Excédent reporté	<b>443 008.46</b>
1068-Affectation du résultat	<b>114 230.84</b>
	<b>1 027 839.30</b>

Dépenses- Chapitres

16-Remboursement en capital d'emprunt	<b>68 000.00</b>
23-Immobilisations en cours	<b>959 839.30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 839.30</b>

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

**Pour : 18 Contre : 5**

**Fait et délibéré les jours et mois susdits. Pour copie conforme.**

**Le Maire,  
Magali MIRTAIN**

